



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

activités

Question orale n° 671

Texte de la question

M. Marc Dolez interroge M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation sur la situation de l'industrie automobile dans le Douaisis.

Texte de la réponse

SITUATION DE L'INDUSTRIE DANS LE DOUAISIS

Mme la présidente. La parole est à M. Marc Dolez, pour exposer sa question, n° 671, relative à la situation de l'industrie dans le Douaisis.

M. Marc Dolez. Ma question, monsieur le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation, porte sur la situation de l'industrie dans le Douaisis et, plus particulièrement, sur la situation dans le secteur de l'automobile et dans le secteur ferroviaire.

Comme vous le savez, cet ancien bassin minier s'est reconverti autour du secteur automobile grâce à l'implantation en 1970 de l'usine Renault de Cuincy et de nombre d'équipementiers ou de sous-traitants. Après une année 2008 marquée par une chute en volume d'environ 30 %, par quatre-vingts jours d'inactivité et par la suppression de plusieurs centaines d'intérimaires, l'année 2009 devrait être, pour Renault, celle du redémarrage avec la commercialisation du nouveau *Scenic*, qui, cependant, ne réglera pas tout.

La situation des sous-traitants est également très préoccupante, et je ne prendrai que l'exemple d'Inoplast, racheté par Plastic Omnium et dont les salariés viennent d'effectuer plusieurs jours de grève pour obtenir l'ouverture d'un dialogue - qui se conclura par quelques dizaines de départs dits volontaires.

L'avenir de notre industrie est vital dans notre arrondissement. C'est pourquoi je souhaite vous interroger sur les premiers effets, ou du moins les effets attendus, du pacte automobile que vous êtes vous-même venu présenter à Douai au mois de mars dernier, nous présentant sa déclinaison régionale. Pour répondre à l'attente de nombreux élus, vous paraît-il possible, monsieur le secrétaire d'État, de mettre en place le comité de suivi au niveau régional, afin de mesurer précisément les effets de ce plan ?

S'agissant du secteur ferroviaire, nous sommes très préoccupés par l'avenir d'AFR, qui fabrique des wagons de marchandises, et dont la compétence et le savoir-faire ne sont plus à démontrer. L'usine AFR est aujourd'hui confrontée à un redressement judiciaire et à un plan social. Parmi les hypothèses mise en avant figure celle, particulièrement intéressante, d'une alliance franco-française avec deux autres constructeurs de wagons : les Ateliers bretons de réalisations ferroviaires et le groupe alsacien Lohr dont une partie de l'activité concerne le rail. Cette possibilité de filière franco-française est actuellement à l'étude dans votre ministère. Je souhaite qu'elle puisse recueillir votre adhésion ainsi que celle des trois conseils régionaux concernés - Alsace, Bretagne et Nord-Pas-de-Calais -, car il y a là une opportunité tout à fait intéressante pour cette filière.

Mme la présidente. La parole est à M. Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation.

M. Luc Chatel, *secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation*. Je me suis, comme vous l'avez rappelé, déplacé à Douai pour présenter, il y a quelques semaines, le pacte automobile. Concernant l'équipementier automobile Inoplast à Flers, qui emploie 234 salariés, un plan de vingt-trois départs volontaires a été arrêté parallèlement à des mesures de chômage partiel liées à la situation de dépression du marché

automobile.

Comme vous l'avez rappelé, monsieur le député, le site est affecté depuis quinze jours par une grève de la moitié du personnel, à l'appel d'une partie des représentants des syndicats. Les revendications portent sur l'indemnisation des heures de chômage partiel ainsi que sur le versement de gratifications à des catégories spécifiques de personnel. La médiation menée par la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle est en cours. La direction a pris l'engagement d'une garantie d'emploi en déclarant qu'il n'y aurait pas de plan de sauvegarde de l'emploi en 2009 en dehors des départs volontaires. Une réunion se tient aujourd'hui même où il sera proposé de mettre en oeuvre la procédure de recours à la commission départementale de conciliation afin de régler ce conflit.

Vous m'interrogez également sur le suivi du pacte automobile. J'ai eu l'occasion de revoir M. le préfet de région il y a quelques jours et il m'a assuré qu'il allait installer le comité de suivi du pacte automobile comme je m'y étais engagé lors de ma venue à Douai.

Plus généralement, le Gouvernement se mobilise pour accompagner l'ensemble des secteurs industriels en difficulté.

Ainsi, dans le Douaisis, nous suivons particulièrement la situation de l'entreprise AFR, que vous avez citée et qui occupe un créneau stratégique. En redressement judiciaire, elle bénéficie d'une période d'observation de six mois, qui doit lui permettre de trouver de nouveaux partenaires afin de repartir sur de bonnes bases.

Les actions d'accompagnement que nous menons seront prochainement renforcées par la nomination d'un commissaire à la réindustrialisation dans la région Nord-Pas-de-Calais. François Yoyotte, actuellement directeur départemental de l'équipement de l'Aisne, a été choisi pour exercer cette mission sur votre territoire. Placé auprès du préfet de région, il devra accompagner les restructurations industrielles, anticiper en identifiant des zones susceptibles de faire l'objet d'une action spécifique et tout mettre en oeuvre pour amortir le choc que subissent les salariés concernés et aider les collectivités locales à revitaliser ces territoires.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 671

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Industrie et consommation

Ministère attributaire : Industrie et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2009, page 3931

Réponse publiée le : 8 mai 2009, page 4133

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 avril 2009